

COMPTE RENDU DE RECEPTION e2-RI-00547-19

Motif(s) de la réception: Pose d'une carrosserie

Il résulte des constatations effectuées le 29/01/2019

à la demande de SARL SMB
Z.I SUD DE LA RENARDIERE - 22 Rue B.Thimonier - 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(D.1) Marque	: RENAULT
(D.2) Type Variante Version	: HD010UPZ84MGAVVE5680U0NABBNG1
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3) Dénomination commerciale	: C
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: VF630S164JD003028
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 37000
(F.2) Masse en charge maximale admissible(kg) en service dans l'État (PTAC) (kg)	: 32000
(F.3) Masse en charge maximale admissible(kg) de l'ensemble en service dans l'État (PTRA) (kg)	: 35 500
(G) Masse en service (G1 +75) (kg)	: 13295
(G.1) Poids à vide national(PV) (kg)	: 13220
Largeur (m) Longueur (m) Surface (m²) (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	: 2.55 m - 9.3 m - 23.71 m²
(J) Catégorie internationale	: N3G
(J.1) Genre national	: CAM
(J.2) Carrosserie (CE)	: BA15
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	: BETON
(K) Numéro de la réception par type	: e2*2007/46*0358*16
(P.1) Cylindrée (cm³)	: 10837
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	: 323.0
(P.3) Source d'énergie	: GO
(P.6) Puissance administrative (CV)	: 29
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	:
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 89
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)	: 1 350
(V.7) CO ₂ (g/km)	:
(V.9) Classe environnementale	: 595/2009*627/2014EUROVI

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 €

NOTA :

Le présent procès-verbal de réception suivi de son certificat de conformité n'est valable pour l'obtention du certificat d'immatriculation que s'il est accompagné du procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule avant transformation.

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

Date visite technique : 1ère mise en circ. + un an

Fait à Saint-Etienne

Le 29/01/2019

La Technicienne Supérieure Principale de l'Economie et de l'Industrie



Celine BRUNON

Nota : Recours sous 2 mois auprès du Tribunal Administratif ou sur le site <https://www.telerecours.fr> - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - UID de la Loire - Haute Loire - Immeuble Loire Républicaine - 16, place Jean Jaurès - 42000 - Saint-Etienne